

## PROCÉDURES – Documents manquants ou incomplets

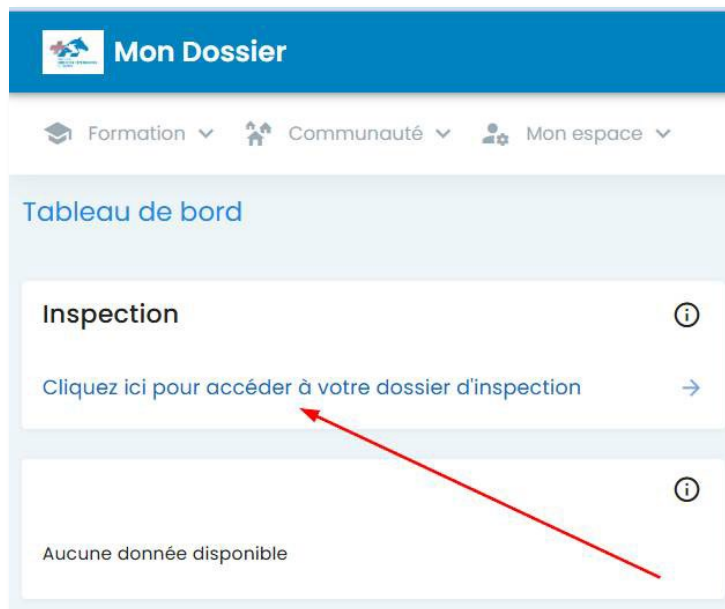
Vous avez reçu un courriel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec concernant la **planification** et l'**avis** de votre inspection professionnelle. Dans votre avis d'inspection, nous vous demandons de remplir un **questionnaire préinscription** et de le téléverser dans votre dossier.

Pour commencer, connectez-vous à la [Zone membre](#), puis cliquez sur le bouton **Mon Dossier** situé dans le haut de la fenêtre.



Mon Dossier

Vous retrouverez sur la page d'accueil la section **Inspection**. Elle sera accessible durant toute la durée de votre inspection, jusqu'à la réception du rapport final. Pour consulter votre dossier d'inspection en cours, cliquez sur le lien intitulé « Cliquez ici pour accéder à votre dossier d'inspection ».



Si un document est manquant ou illisible pour l'inspecteur-conseil, vous recevrez un courriel précisant les modifications à apporter. Il vous sera alors possible de téléverser de nouveaux fichiers ou de supprimer ceux déjà déposés.

Les commentaires de l'inspecteur-conseil sont visibles en haut de la section, pour vous aider à apporter les modifications nécessaires. Vous pouvez téléverser de nouveaux documents ou supprimer les documents

incomplets. Une fois que vous avez répondu à la demande de l'inspecteur, veuillez cliquer de nouveau sur « Confirmer le dépôt ».

Dossiers et documents

Il manque la radiographie au dossier.

Dépôt des dossiers et documents

Afin d'assurer la conformité de vos documents, nous vous invitons à consulter la fiche sur l'inspection professionnelle. Vous y trouverez les critères à respecter pour chaque type de document. Veuillez en prendre connaissance avant de procéder au téléversement.

Les documents requis sont les suivants:

**Inspection sur la pratique professionnelle**

- Six dossiers variés, récents et représentatifs de vos activités professionnelles dans le(s) domaine(s) de pratique ciblé(s) par l'inspection ;
- Une étiquette sur laquelle figure un exemple d'ordonnance dûment remplie ;
- Une ordonnance d'un aliment médicamenteux, s'il y a lieu ;
- Vos registres de substances désignées, si vous tenez des registres indépendants de ceux de l'établissement (ex. : dans votre unité mobile) ou si vous pratiquez en refuge, en faune et zoo, en recherche, en établissement d'enseignement.

**Inspection sur l'établissement vétérinaire**

- Un exemple de cliché radiographique, si l'établissement dispose d'un appareil à rayons X ;
- Une page récente des registres d'achat et d'utilisation des substances désignées, pour chaque produit.

Nom du document	Type	Date de téléversement
Une nouvelle copie de deux ordonnances dûment remplies en plus de votre image dans une unité mobile	image/jpeg	2025-06-16 11:04

Téléverser Télécharger Supprimer

Confirmer le dépôt